OCOM C260.02 – VISITER UNE TOUR DE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

1. **Rendement** : Visiter une tour de contrôle de la circulation aérienne

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) de la supervision; et

      (2) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Le commandant de l'escadron désignera les conditions appropriées pour cette instruction.

3. **Norme** : Le cadet doit visiter une tour de contrôle de la circulation aérienne des FAC ou une tour de la circulation aérienne civile afin de mieux comprendre l'importance du contrôle de la circulation aérienne dans le cadre des activités de l'aérodrome.

4. **Points d'enseignement** : On demande au guide d'expliquer les points suivants :

   a. le rôle d'un contrôleur aérien, à savoir :

      (1) mettre la sécurité en priorité;

      (2) diriger les avions en temps d'exécution minimal;

      (3) éviter les collisions en coordonnant les déplacements entre :

         (a) les aéronefs;

         (b) les aéronefs et les obstacles; et

         (c) les aéronefs et les véhicules dans l'aire de manœuvre;

      (4) accorder l'autorisation pour :

         (a) les arrivées et les départs des aéronefs sur un aérodrome; et

         (b) la circulation aérienne dans l'espace aérien contrôlé;

   b. un aperçu de la technologie radar utilisée pour contrôler la circulation aérienne, y compris :

      (1) expliquer que le terme « RADAR » est l'acronyme anglais de « radio detection and ranging »; et

      (2) les principales applications du radar en aviation :

         (a) contrôler la circulation aérienne;

         (b) établir la position des aéronefs en vol;

         (c) détecter les activités orageuses; et

         (d) guider les aéronefs à l'approche et à l'atterrissage; et

   c. expliquer les procédures NORDO (sans radio) suivies à un aéroport contrôlé, y compris les signaux lumineux suivants :

      (1) aéronef au sol; et

      (2) aéronef en vol.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-802/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-802-PG-002/A-CR-CCP-802-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

5. **Durée** :

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Sorties éducatives :	80 min
c.	Total :	90 min

6. **Justification** : La sortie éducative a été choisie pour cette leçon afin de renforcer les connaissances des cadets sur la matière déjà enseignée dans l'OCOM M260.01 (Expliquer les aspects du contrôle de la circulation aérienne).

7. **Documents de référence** : S.O.

8. **Matériel d'instruction** : S.O.

9. **Matériel d'apprentissage** : S.O.

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** :

    a. Cette sortie éducative peut se dérouler lors d'une journée d'instruction avec support ou pendant une séance complémentaire.

    b. Il n'y a pas de guide pédagogique pour cet OCOM.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-802/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-802-PG-002/A-CR-CCP-802-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.